

Et si le Maire de Calais avait raison de s'opposer à la construction du mur ?

écrit par Christine Tasin | 24 septembre 2016

La maire de Calais, Natacha Bouchart (LR), devenue hostile depuis peu à la construction d'un mur "anti-intrusion" de migrants près du port, a menacé vendredi de prendre si besoin un "arrêté interruptif" de ces travaux, entamés mardi.

Dans un communiqué, l'élue écrit que "n'ayant aucune réponse du gouvernement" sur sa demande de "non-démarrage de la construction", elle a fait établir jeudi "un constat d'infractions" au "code de l'environnement et de l'urbanisme" à l'encontre de l'entreprise ayant lancé les travaux.

"Sans réponse sous huit jours, je signerai un arrêt interruptif de travaux", ajoute-t-elle dans son texte.

Cependant, Mme Bouchart a précisé à l'AFP que "la préfecture peut passer outre" cet arrêté et ne pas l'appliquer.

La préfecture du Pas-de-Calais n'avait pas réagi à la mi-journée à cette initiative.

Le 24 juin, la maire de Calais soutenait encore l'édification de ce mur, sans invoquer d'obstacle sur le plan de l'urbanisme ou de l'environnement. "La zone nord de ce qu'on appelle +la Jungle+, à côté du camp humanitaire, ne devrait pas exister, déclarait-elle à l'AFP. D'ici là, il faut poursuivre le travail de protection de la rocade menant au port. Les autorités sont en train de préparer l'élévation d'un mur de 4 m sur 1 km. Si on ne poursuit pas, c'est nous Calaisiens qui en subissons les conséquences".

Certes, c'est rocambolesque.

Le Maire pleure depuis des mois sur toutes les chaînes de télé sur la terrible situation de Calais et des Calaisiens (situation dont elle est responsable en partie puisqu'elle a été un des fervents partisans de l'accueil des migrants, mais passons).

Le Maire réclame depuis des mois une intervention de l'Etat pour sécuriser la zone portuaire et la ville tout entière menacée par les envahisseurs (ça, c'est moi qui le dis, elle n'utilise pas de termes politiquement incorrects, elle...).

Cazeneuve annonce la construction d'un mur pour empêcher les migrants d'accéder à la zone portuaire.

Le Maire bat des mains.

Et patatras plus rien ne fonctionne. Le Maire fait marche arrière et menace d'un arrêté municipal l'entreprise qui a commencé les travaux, sous prétexte de secteur classé, d'une zone Seveso...

Ça bafouille, ça bafouille...

Et si, sans le dire (quelle fieffée idiote) elle réagissait ainsi parce qu'elle a compris qu'un Ministre qui annonce le démantèlement de la Jungle et, le jour même annonce la construction d'un immense mur séparant la Jungle de la zone portuaire est forcément un menteur ?

A quoi bon le mur si la Jungle doit être démantelée ?

Il est clair que Cazeneuve fait de la politique politicienne, il essaie de calmer les Calaisiens avec deux promesses (contradictoires mais il n'est pas à ça près) : faire disparaître la Jungle et construire un mur censé les protéger. Censé seulement.. De l'autre côté il voit qu'il va avoir du mal à dispatcher les 10000 habitants de la Jungle, eu égard aux levées de boucliers qui se multiplient dans la France profonde, sans compter que, forcément, une partie des migrants déplacés reprendront le chemin des écoliers à la première occasion pour retourner essayer de joindre l'Eldorado anglais, et, cerise sur le gâteau, le traitement de choix réservé aux migrants de Calais est un appel d'air permanent, qui laisse penser que la Jungle ne sera pas démantelée de si tôt et qu'elle est même destinée à s'agrandir sans cesse.

Et cela durera tant qu'on aura le gouvernement Hollande-Valls-Cazeneuve...

Il faut un gouvernement qui organise des charters et renvoie

manu militari les migrants dans leurs pays d'origine ou l'un des 57 pays musulmans, à part naturellement les chrétiens d'Orient, mais il en reste bien peu dans les camps musulmans, ils fuient, chassés par l'agressivité à leur rencontre de leurs soi-disant compagnons de misère.

La maire de Calais, Natacha Bouchart (LR), devenue hostile depuis peu à la construction d'un mur "anti-intrusion" de migrants près du port, a menacé vendredi de prendre si besoin un "arrêté interruptif" de ces travaux, entamés mardi.

Dans un communiqué, l'élue écrit que "n'ayant aucune réponse du gouvernement" sur sa demande de "non-démarrage de la construction", elle a fait établir jeudi "un constat d'infractions" au "code de l'environnement et de l'urbanisme" à l'encontre de l'entreprise ayant lancé les travaux.

"Sans réponse sous huit jours, je signerai un arrêt interruptif de travaux", ajoute-t-elle dans son texte.

Cependant, Mme Bouchart a précisé à l'AFP que "la préfecture peut passer outre" cet arrêté et ne pas l'appliquer.

La préfecture du Pas-de-Calais n'avait pas réagi à la mi-journée à cette initiative.

Le 24 juin, la maire de Calais soutenait encore l'édification de ce mur, sans invoquer d'obstacle sur le plan de l'urbanisme ou de l'environnement. "La zone nord de ce qu'on appelle +la Jungle+, à côté du camp humanitaire, ne devrait pas exister, déclarait-elle à l'AFP. D'ici là, il faut poursuivre le travail de protection de la rocade menant au port. Les autorités sont en train de préparer l'élévation d'un mur de 4 m sur 1 km. Si on ne poursuit pas, c'est nous Calaisiens qui en subissons les conséquences".

Mais, depuis l'annonce le 2 septembre par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve d'un démantèlement rapide de la "Jungle" de Calais, où vivent entre 6.900 et 10.000 migrants selon les sources, Mme Bouchart estime que ce mur n'a "plus lieu d'être".

Financé par la Grande-Bretagne (2,7 M EUR), il vise à protéger la rocade des assauts répétés de migrants, qui tentent de monter à bord des camions en partance pour l'Angleterre.

Interrogée vendredi par l'AFP, la maire de Calais a précisé que le constat d'infraction avait été établi par un "ingénieur du service urbanisme" de la ville. Il s'appuie notamment sur deux points: le fait que le secteur où est construit ce mur soit "classé en zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, devenu site classé remarquable", et qu'il se situe également en zone Seveso, en raison de la proximité de deux usines chimiques.

"Et quand on construit dans un tel périmètre, il y a des obligations, en termes de consultation ou d'études d'impact", affirme l'élue, qui estime de son "ressort" de prendre un arrêté.

<http://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/calais-volte-face-la-maire-menace-dinterro-mpre-la-construction-du-mur/ar-BBwxK06?li=BB0JvSH>